

En vue de la collecte du 1er août 1936

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **44 (1936)**

Heft 7

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973308>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dazu die Hilfe der Gemeinden und der übrigen staatlichen Organe und Tuberkuloseinstitutionen sichern kann, wenn die eigenen finanziellen Mittel es nicht gestatten würden.

Dort wiederum muss eine Hausdesinfektion durchgeführt oder eine Wohnungsänderung angeordnet werden. Diese grosse und verantwortungsvolle und nicht immer dankend anerkannte Aufgabe muss von unsern Fürsorgestellten und Dispensarien durchgeführt werden. Wenn wir uns vorstellen, dass alle diese Institutionen sich mit 50'000 Personen jährlich zu befassen haben, so verstehen wir, welche gewal-

tige Aufgabe ihrer harrt und welche enormen finanziellen Mittel dieser Kampf benötigt. Nur für Sanatoriumsaufenthalt für Einheimische müssen mindestens 4 Millionen Franken aufgebracht werden. Umso notwendiger sind die durch das erwähnte Bundesgesetz vorgesehenen Bundesgelder, die leider infolge der gegenwärtigen Krisenzeit immer mehr sich mindern.

Daher möge ein jeder von ganzem Herzen am 1. August mithelfen, sein Scherflein beizutragen zur Unterstützung des Kampfes gegen diese Seuche, die immer noch viel zu viele Opfer in unserem Lande fordert. Helft alle mit!

Dr. Sch.

En vue de la collecte du 1^{er} août 1936.

La lutte contre la tuberculose, cette maladie sociale si répandue dans notre pays, tend à préserver d'une contamination les individus sains, à guérir ceux qui en sont atteints et à faciliter l'existence aux personnes que cette affection a physiquement diminués.

Cette campagne, entreprise chez nous il y a plus de 25 ans, a eu pour effet de diminuer de moitié la mortalité par tuberculose dans nos cantons, mais nous sommes loin d'avoir jugulé la maladie qui — aujourd'hui encore — cause la mort de plus de 4000 personnes en Suisse, chaque année, tandis qu'on peut estimer à près de 50'000 le nombre des malades tuberculeux qui ont absolument besoin d'être soignés et surveillés. Or, ces soins imposent aux intéressés des cures longues et coûteuses pendant lesquelles ils ne peuvent travailler, ce qui représente une perte annuelle d'au moins cent millions de francs, et ces soins obligent aussi notre petit pays de con-

sacrer environ 18 millions de francs à la campagne antituberculeuse. Ces quelques chiffres démontrent clairement la nécessité impérieuse de poursuivre une lutte systématique contre un fléau social encore si répandu.

En présence des ravages causés dans le corps humain et plus spécialement dans les poumons, le traitement de la tuberculose s'est imposé à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la santé publique, et il a provoqué il y a quelque quarante ans la création de nombreux sanatoriums. Il a été démontré cependant que la lutte entreprise en vue d'extirper la tuberculose de notre pays, ne devait pas consister seulement dans le traitement des tuberculeux, mais que des mesures préventives permettraient seules de se rendre maître d'un mal si répandu. Cette nécessité d'attaquer le fléau dans ses racines a provoqué la fondation des ligues contre la tuberculose avec leurs dispensaires et leurs

infirmières-visiteuses dont les tâches consistent à dépister et à enrayer les foyers d'infection, afin d'empêcher les gens de devenir des victimes de la tuberculose. Cette organisation créée au début de ce siècle, a été couronnée par l'adoption, en 1928, de la loi fédérale contre la tuberculose.

Dans tous les pays civilisés, les ligues et les dispensaires sont considérés aujourd'hui comme les pivots de la campagne entreprise contre le fléau social de la tuberculose, et ces organisations, avec leurs médecins, leurs infirmières-visiteuses, les installations multiples qui en dépendent, sont devenues les centres auxquels s'adressent les poitrinaires et les personnes atteintes d'affections dues au bacille de Koch.

Ici c'est un tousseur qui doit être placé à l'altitude pendant de longs mois, puis un malade qui rentre du sanatorium mais qui doit être aidé et suivi longtemps encore; ailleurs c'est une famille qui, exposée à la contagion d'un de ses membres, doit être surveillée et secourue; là c'est une désinfection qui s'impose ou bien un changement de logement, ou encore le placement d'un tousseur dangereux pour son entourage et qui doit être écarté. Plus loin, en présence d'enfants sous-alimentés, il est nécessaire de prévoir une nourriture suffisante pour une famille indigente, etc. etc. Tout ce travail minutieux d'information, d'examen de cas multiples qui se présentent et d'interventions nécessaires qui doivent trouver une solution prophylactique et presque toujours nouvelle, est confié aux ligues, aux dispensaires, aux infirmières-sociales dont la tâche est immense.

De cette lutte quotidienne entreprise

par nos œuvres antituberculeuses, nous n'avons sorti que quelques exemples pour faire comprendre le rôle joué par ces institutions. C'est un travail de longue haleine qui se heurte trop souvent à l'indifférence des intéressés, à l'incompréhension de tant de familles qui, se soumettant à ce qu'elles appellent le «destin», voient mourir l'un après l'autre leurs enfants, ne se rallient qu'avec peine aux mesures collectives et personnelles de prévoyance. — Ecarter les possibilités de contagion, fortifier la santé des menacés, guérir les tuberculeux qui infectent leur entourage ou les rendre inoffensifs en les empêchant de nuire, tels sont les buts que poursuivent infatigablement les œuvres antituberculeuses de notre pays. Qu'on veuille bien se représenter l'étendue de ces tâches, alors qu'on sait que nos institutions antituberculeuses ont à surveiller, à conseiller et à secourir quelque 50'000 personnes chaque année.

Les dépenses occasionnées par ce travail sont énormes. Sait-on que le seul placement des malades ou des menacés entraîne des frais de l'ordre de quatre millions de francs par an?! Sans l'aide financière de la Confédération, nos organisations n'y pourraient pas suffire, ... d'autant moins que leurs ressources, en ce temps de crise économique intense, diminuent de mois en mois.

A l'occasion du 1^{er} août et de la collecte nationale organisée en faveur de la lutte contre le fléau de la tuberculose, que chacun ait à cœur de venir en aide à la campagne menée avec efficacité — mais toujours nécessaire — contre un mal qui fait encore trop de ravages et qui cause trop de morts dans notre patrie!

Dr de M.